

# Assistant Moniteur 1



BENEVOLE  
9 à 10 mois  
ALTERNANCE



## OBJECTIFS DE LA FORMATION

### AIDER A L'ENCADREMENT D'UN GROUPE

Je découvre ce qu'est l'encadrement bénévole mais également comment assurer la sécurité d'un groupe au sein de ma structure. Je n'interviens jamais seul sur le groupe ou dans la piscine. Je suis en doublette d'une personne qualifiée à l'encadrement.



## PUBLICS ET PREREQUIS

1- Dossier d'inscription complété

2 Prérequis à l'entrée en formation-Sélection

4-Positionnement

5-Entrée en formation

### **1 - PREREQUIS D'INSCRIPTION / EXIGENCES PREALABLES A L'ENTREE EN FORMATION (EPEF)**

Ces exigences sont définies nationalement par les textes en vigueur et consistent en :

#### **Prérequis pour s'inscrire sur les Unités Capitalisables**

##### **Encadrer un groupe en sécurité**

- Avoir 14 ans minimum,
- Être licencié à la Fédération française de natation,
- Être titulaire du PSC 1 à la fin de la formation. (au 30/06/2025)

### **3- MODALITES D'ADMISSION DE L'ERFAN**

Toutes les épreuves de sélection de l'ERFAN seront réalisées en présentiel.

Dates de sélection : lors de la journée de rentrée

Clôture des inscriptions : **15/09/2024**



#### 4- POSITIONNEMENT :

L'objectif du positionnement est de situer les acquis de chaque candidat et leur proposer, après concertation de l'équipe pédagogique, un parcours individualisé de formation tenant compte d'une part, de l'expérience acquise et d'autre part des diplômes ou des UC (Unités Capitalisables) déjà acquis afin d'envisager un allègement ou un renforcement de formation (modularisation de la formation) au regard des compétences à acquérir en formation et des épreuves certificatives.  
Ce parcours individualisé sera négocié avec le candidat qui pourra l'accepter ou le refuser.

**Durée du positionnement :** en fonction du stagiaire

**Contenus :** Le positionnement se déroulera en trois phases :

##### 1. Une phase de présentation de la formation

Points abordés :

- Organisation pédagogique de la formation
- Modalités de l'alternance
- Relation entre la structure d'alternance et l'organisme de formation
- La mise en place des outils de suivi et d'information : Stagiaire / organisme de formation / structure d'alternance / tuteur.
- Présentation des modalités de la certification
- Les relations au métier, à l'emploi potentiel, aux compétences

##### 2. Une phase d'identification des compétences déjà acquises par le stagiaire en vue de l'élaboration d'un plan individuel de formation

Cet entretien de positionnement sera consacré à l'explicitation, la verbalisation des compétences du stagiaire : entretien individuel. Cet entretien mené par un membre de l'équipe pédagogique et permettra de réaliser :

- un relevé des souhaits du stagiaire
- un bilan des tests,
- un bilan de ses expériences vécues,
- une mesure des écarts entre ses compétences actuelles et celles attendues en fin de formation (le formateur peut questionner le stagiaire et le mettre en situation s'il a besoin d'informations complémentaires),

Durée de l'entretien : en fonction de la demande du stagiaire.

##### 3. Une phase de validation du Plan Individuel de Formation

Après un temps d'harmonisation de l'équipe pédagogique, celle-ci proposera un parcours individualisé de formation au candidat comprenant des allègements ou des renforcements de formation et prenant en compte les dispenses éventuelles d'une ou de plusieurs UC (en référence aux arrêtés et référentiels en vigueur). Le candidat sera libre d'accepter ou de refuser l'offre de formation.



## CONTENUS DE LA FORMATION

### LES CONTENUS

Cette formation vous apportera les compétences suivantes dans le domaine des activités aquatiques :

1. L'accueil du public, le suivi et la gestion administrative des différents groupes.
2. Préparation un stage à l'extérieur de la structure, gère l'organisation du stage, assure la gestion du groupe en stage et élabore un dossier relatif au bilan de l'accompagnement du stage.

**ORGANISME DE FORMATION**

L'organisme de formation ERFAN (École Régionale de Formation aux Activités de la Natation) de la Région Hauts de France a été habilité par l'Institut National de Formation des Activités de la Natation pour la mise en œuvre de cette formation.

**DATES**

Assistant Moniteur	Dates extrêmes de la formation	Durée de la formation	Date de clôture des inscriptions	Dates des tests de sélection	Dates du positionnement
Assistant Moniteur	Du 22/10/2024 au 30/06/2024	9 mois	Le 15/09/2024	Le 15/09/2024	15/09/2024

**RYTHME DE L'ALTERNANCE**

Du 22 septembre 2024 au 30 juin 2025 avec alternance formation/situation de travail en structure d'alternance pédagogique. Ces heures en alternance seront effectuées sous l'autorité d'un tuteur et sont réparties de septembre 2024 à juin 2025. Le nombre d'heures en centre et en entreprise, pour chaque stagiaire, sera précisé dans le PIF (Plan Individuel de Formation).

La formation est construite autour d'un rythme alternant journée de cours en centre et situation pédagogique en structure.

**DECOUPAGE DES VOLUMES HORAIRES DE FORMATION**

Volume horaire total	Assistant Moniteur 1	
<b>Détails du parcours individualisé du candidat</b>	<b>En centre</b>	<b>12 Heures</b>
		Dont FOAD 0 Heures
	<b>En structure</b>	<b>5 Heures</b>
		Dont volume en club agréé FFN 5h Heures

**CALENDRIER DES PERIODES EN FORMATION / ALTERNANCE**

Journée de rentrée : 22/09/2024

Journée 1 : 05/10/2024

Journée 2 : 11/01/2025

Certification : période 02/04 au 16/05/2025

Rattrapage : période 02/06 au 20/06/2025

**SESSIONS DE FORMATION**

Formation en groupes limités à 25 stagiaires en parcours complet.

**LIEUX DE LA FORMATION****Salles de formation**

Ligue de Natation - ERFAN Hauts de France – 138 Bis rue Léon Blum – Noeux les Mines (62)

Train : Gare à 1 km

Parking accessible derrière l'établissement.

Auberge de Jeunesse – 30 Square Friant les 4 chênes – Amiens (80)

Train : Gare à 3kms

Parking accessible autour de l'établissement

Autres lieux, en fonction de l'origine géographiques des candidats



## Centres aquatiques pédagogiques

Établissements Aquatiques de la région Hauts de France, club d'origine des stagiaires

## **LIEUX ET MODALITES D'ALTERNANCE**

### *Structures d'alternance*

L'alternance se déroulera dans une structure club agréée Fédération française de Natation.

Le candidat propose des structures lors de son inscription en formation via la fiche « structure d'alternance » nécessaire à l'édition de la convention de mise en situation professionnelle, néanmoins ce choix sera validé conjointement entre le directeur de l'ERFAN et le candidat à partir du positionnement.

Si le candidat n'a pas trouvé de structure lors de son inscription, l'ERFAN s'engage à l'aider dans la recherche et la mise en relation avec une structure de son réseau. L'ERFAN privilégiera alors une ou des structures proches de son lieu de domiciliation.

### *Le tutorat*

Lors des séquences en alternance, le stagiaire est obligatoirement accompagné par un tuteur, justifiant d'une expérience professionnelle et d'une qualification suffisante.

Ainsi, la personne assurant la fonction de tuteur est titulaire au moins d'un diplôme équivalent ou supérieur au diplôme en cours depuis au moins 2 ans et doit obligatoirement être majeure et conventionner avec l'ERFAN (au travers de la convention de mise en situation professionnelle).

Dans un souci de charge pédagogique, l'ERFAN veillera à ce que le tuteur n'ait pas plus de 2 stagiaires.

La fonction tutorale peut être partagée entre plusieurs personnes constituant une équipe tutorale au sein de laquelle sera désigné un « tuteur référent » qui assurera la coordination de l'équipe et la liaison avec l'ERFAN.

Le responsable de la structure et le tuteur doivent organiser l'accompagnement du développement des compétences de leur stagiaire en accord avec l'organisme de formation. Les activités professionnelles du stagiaire dans sa structure d'alternance doivent être réparties de façon cohérente et prendre en compte l'organisation de la formation et les contenus abordés en centre.

Des temps d'accompagnement du stagiaire par son tuteur ou certains membres du comité de direction doivent être mis en place pour concevoir et réaliser un projet favorable au développement de la structure et évaluer les progrès du stagiaire.



## MODALITES PEDAGOGIQUES ET DE SUIVI

### **MÉTHODES PÉDAGOGIQUES**

Les méthodes pédagogiques utilisées sont basées sur les méthodes affirmative, heuristique, interrogative, démonstrative et applicative.

La formation, à visée pratique et méthodologique, **se fait à partir de situations réelles professionnelles et de supports professionnels.**

**La formation est personnalisée** et prend en compte la singularité de la personne en formation tout en appartenant à un collectif.

Le formateur organise les situations d'apprentissage variées aux besoins de la personne et des objectifs visés et met en place les stratégies pédagogiques correspondantes :

1. Jeux de rôles dans une situation professionnelle reconstituée
2. Pratique en bassin
3. Réalisation d'une tâche ou opération professionnelle à partir de cas concrets
4. Recadrage et actions de remédiation
5. Travaux collaboratifs en sous-groupes
6. *Pour la partie FOAD : autoformation accompagnée à distance, travail collaboratif à distance, plateforme e-learning, classes virtuelles, ressources numériques, ...*

Le formateur définit la stratégie pédagogique au regard de l'importance, de la complexité et du niveau de performance de l'objet de l'apprentissage : il conçoit et organise des activités pédagogiques en s'appuyant sur des démarches et des méthodes facilitant les apprentissages des personnes et l'atteinte des objectifs visés.



## MOYENS ET MATÉRIELS PÉDAGOGIQUES DEDIES A L'ACTION

Les stagiaires sont formés dans un environnement de travail similaire à leur métier (centre aquatique).  
Le matériel utilisé par les formateurs et les stagiaires est du matériel professionnel.

### Salle de cours

1. Salles de cours accessibles aux personnes handicapées.
2. Vidéo projecteur
3. Tableau papier
4. Connexion internet
5. Matériel de secourisme et d'oxygénothérapie

### Centres aquatiques

1. Plusieurs bassins de natation de 25 et 50 mètres au sein de la région Hauts de France
2. Des créneaux horaires d'utilisation de ces espaces dédiés aux stagiaires

### Supports pédagogiques

1. Exercices pratiques – Photocopies - présentation Powerpoint - supports multimédias – manuels pédagogiques et techniques
2. Plateforme de FOAD (Formation Ouverte A Distance) proposant une véritable interactivité. Ne se confond pas avec une simple plateforme de mise à disposition de supports.

## MODALITÉS DE SUIVI DE LA FORMATION

1. Utilisation de bilans réguliers : entre le stagiaire et l'ERFAN, entre le stagiaire et le tuteur, entre le stagiaire, le tuteur et l'ERFAN ainsi qu'entre le tuteur et l'ERFAN
3. Attestations d'assiduité signées par les stagiaires et le formateur à l'issue de chaque demi-journée de formation lors des séquences en présentiel par le tuteur lors des séquences en alternance.
4. Justificatifs de travaux et évaluations réalisés lors des séquences à distance.
1. Tableau de suivi des stagiaires en formation en centre (présentiel, comportement, compétences)
2. Utilisation d'un livret du stagiaire
3. Suivi pédagogique de la formation sur le lieu de l'alternance (grilles de tuteur et période de suivi téléphonique)
4. Chaque stagiaire a la possibilité de convoquer en entretien avec le coordonnateur ou avec une personne tierce s'il le souhaite pour évoquer des problématiques. Un formulaire est également mis à disposition afin d'évoquer des remarques ou difficultés dans le suivi de la formation.

Ces outils permettent un meilleur suivi du stagiaire afin de prévenir les ruptures de parcours.



## MODALITES D'ÉVALUATION ET DE SUIVI

L'évaluation des connaissances et des compétences de l'apprenant se fera tout au long de la formation sous forme d'épreuves formatives et certificatives effectuées régulièrement au regard des objectifs de la formation.

Un bilan régulier de la progression pédagogique sera réalisé par le tuteur référent du stage en alternance et les apprenants lors d'un entretien personnalisé afin de repérer les difficultés d'apprentissage rencontrées et le prévoir, si nécessaire, des heures de soutien supplémentaires

## MODALITÉS D'ÉVALUATION

1. Résultats des évaluations continues des compétences (QCM, tests de connaissances par écrit, épreuves écrites de contrôle des connaissances régulièrement au regard des objectifs de la formation) et des connaissances techniques et comportementales de l'apprenant en formation.
2. Résultats de l'évaluation des compétences techniques et comportementales de l'alternant par le tuteur de la structure d'accueil.
3. Grille d'évaluation du suivi de l'acquisition des compétences en entreprise par le tuteur
4. Grille de certification de la Fédération Française de Natation

## EPREUVES DE CERTIFICATION

Ces épreuves certificatives visent à valider l'Assistant Moniteur 1. En cas d'échec à l'une des certifications, une épreuve de rattrapage sera organisée. Ces épreuves de rattrapage seront identiques aux épreuves initiales. La validation des épreuves est nécessaire pour l'obtention de l'Assistant Moniteur 1.



La certification globale a lieu lors d'un jury où sont présents un formateur ERFAN, le CTS de la région et un dirigeant de la Ligue Régionale.

Les stagiaires seront informés en amont des protocoles et modalités de certification (déroulement des épreuves, etc).



## ACCESSIBILITE AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Aux termes de l'article L120.2 du Code du Travail : Nul ne peut apporter aux droits des personnes et aux libertés individuelles et collectives de restrictions qui ne seraient pas justifiées par la nature de la tâche à accomplir ni proportionnées au but recherché.

Les tests d'entrée en formation, le cursus de formation et les épreuves d'évaluation certificative peuvent être aménagés par décision de la fédération française de natation.

« Constitue un handicap, au sens de la loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant » - Article 114 du code de l'action sociale et des familles

Textes de référence : Loi n°2005-102 du 11 février 2005 / Code de l'action sociale et des familles, article 114 / Code du sport, articles A.212-44, A.212-45

## € TARIFS ET FINANCEMENTS

### TARIFS

Statut du stagiaire	Coût total de la formation	Détails de la tarification			Total Reste à Charge du stagiaire
		Dont Frais pédagogiques	Dont Frais annexes	Dont Frais de dossier	
Assistant Moniteur	153.60€ Soit € 12.8/h	153.60 €	---	0 €	153.60 €

Le tarif indiqué est celui d'un parcours complet HT c'est-à-dire d'une personne réalisant l'ensemble de la prestation sans allègement ni renforcement.

Les autres frais (déplacements, diners, hébergement, etc.) seront également à la charge des stagiaires (peuvent aussi être pris en partie en charge par les OPCO pour les formations référencées au RNCP).

Le candidat peut solliciter l'édition d'un devis personnalisé en contactant directement l'ERFAN par :

1. mail : [clemence.billet@ffnatationhdf.fr](mailto:clemence.billet@ffnatationhdf.fr)
2. par téléphone au : 06.75.40.19.30

Attention, le positionnement est nécessaire afin d'établir un devis réaliste.



## CONTACTS

### RÉFÉRENTS DE LA FORMATION

Référent pédagogique	CARPENTIER Clémence	06.75.40.19.30	clemence.carpentier@ffnatationhdf.fr
Référent administratif			
Référent FOAD			
Référent COVID-19			
Référent Handicap			